

## 1. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

JD Développement est un organisme de formation professionnel et de conseil. Son siège social est fixé au : Agropole – Bâtiment Deltagro 3 (47310) ESTILLAC. Son adresse postale est : Agropole BP 50002 (47901) AGEN Cédex 9.

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par le Client et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente (CGV) et leurs annexes qui prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

Le Client se porte fort du respect des Conditions Générales de Vente (CGV) par l'ensemble de ses salariés, préposés et agents. Le Client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de JD Développement, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de sa commande à ses besoins.

Il est convenu de désigner par :

- **Formations interentreprises** : les formations dispensées par JD Développement et qui regroupent les participants de différentes structures
- **Formations intra-entreprises** : les formations dispensées par JD Développement pour le compte d'un client ou d'un groupe de clients.

## 2. INSCRIPTION AUX STAGES

L'inscription ne sera **effective** qu'à compter de la réception de la convention de formation professionnelle continue, dûment signée, portant le cachet commercial ainsi que du retour du formulaire d'inscription accompagné du règlement de la formation. Le paiement peut être pris en charge par l'OPCO concerné. Les inscriptions sont retenues et confirmées dans leur ordre de réception jusqu'à concurrence des places disponibles. A défaut de réception du paiement dans les délais, l'inscription pourra être annulée.

## 3. PRE-REQUIS

JD Développement spécifie, dans ses programmes, les connaissances initiales requises (pré-requis) pour suivre chacune de ses formations, dans des conditions optimales. Il appartient au Client de s'assurer que tout participant inscrit à une formation satisfait bien les pré-requis sur le programme de formation correspondant. Le cas échéant, un test préalable sera effectué avant la signature du contrat. JD Développement ne peut en conséquence être tenue pour responsable d'une éventuelle inadéquation entre la formation suivie et le niveau initial des participants.

## 4. TARIF - REGLEMENT

Tous nos tarifs « formation » sont indiqués nets et sans TVA (exonéré). **Tout stage, cycle ou parcours commencé est dû en son entier.**

Les factures sont payables, sans escompte, à l'ordre de JD DEVELOPPEMENT SARL :

- Le règlement global sera versé par le Client **à la signature du formulaire d'inscription (excepté pour les organismes publics)**. Il restera acquis à JD DEVELOPPEMENT si le client renonce à la formation, sauf cas de force majeure.

En cas de non-paiement d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 5 jours ouvrables, JD DEVELOPPEMENT se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et/ou à venir.

De même, JD DEVELOPPEMENT se réserve le droit de refuser toute inscription de la part d'un Client pour motif légitime et non discriminatoire, et notamment de refuser toute commande d'un Client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure.

**REGLEMENT PAR UN OPCO** : Si le client souhaite que le règlement soit émis par l'OPCO dont il dépend, il lui appartient :

- De faire une **demande** de prise en charge **avant le début de la formation** et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- De l'indiquer explicitement pour l'établissement de la convention de formation ;
- De s'assurer de la bonne fin du paiement par l'OPCO qu'il aura désigné.

Si l'OPCO ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au client.

Si JD DEVELOPPEMENT n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCO au 1<sup>er</sup> jour de la formation, le client sera facturé de l'intégralité du coût du stage.

En cas de non-paiement par l'OPCO pour quelque motif que ce soit, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

## 5. PENALITES DE RETARD

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le Client de pénalités de retard fixées au taux « Refi » de la BCE majoré de 10 points. Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le Client qu'elles ont été portées à son débit. Outre les pénalités constatées en cas de retard de paiement, le Client sera redevable d'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement conformément aux articles L.441-6, C. com. et D.441-5, C. com. JD DEVELOPPEMENT se réserve néanmoins le droit de réclamer une indemnité complémentaire, sur justification, lorsque les frais réellement exposés sont supérieurs à ce montant.

## 6. ANNULATION - REMBOURSEMENT

A – JD DEVELOPPEMENT se réserve le **droit de reporter** la formation, de modifier le lieu de son déroulement, le contenu de son programme ou les animateurs, tout en respectant la même qualité pédagogique du stage initial, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.

B – En cas d'**annulation de stage en cours à notre initiative**, suite à un cas de force majeure, seule la partie réalisée de la formation sera facturée et les règlements excédentaires seront remboursés, à moins que la partie non réalisée du stage soit reportée à une date ultérieure en accord avec les entreprises et les stagiaires concernés.

C – En cas d'**absence** partielle d'un **participant** au cours d'un stage, nous **facturerons à l'employeur**, à titre de dédit et hors formation professionnelle continue, le montant des heures d'absence.

D – En cas d'**annulation totale ou partielle** de la convention du fait du cocontractant ou du stagiaire, JD DEVELOPPEMENT facturera le paiement des prestations effectivement dispensées dans le cas où **la force majeure est reconnue**. Dans le cas contraire, lorsque **la force majeure n'est pas reconnue**, le paiement des prestations non dispensées est dû en son entier, sauf si l'annulation a été expressément communiquée au moins 10 jours calendaires avant la session de formation. La facturation des sommes au titre de clauses de dédit, dédommagement, réparation sera non imputable au titre de la formation professionnelle continue.

## 7. DROIT DE RETRACTATION DU CLIENT, PERSONNE PHYSIQUE

Conformément à la réglementation du Code de la consommation, le Client, personne physique, c'est-à-dire, s'engageant dans une formation à titre individuel et à ses frais, peut se rétracter et annuler sa commande dans un délai de quatorze (14) jours francs à compter de la réception du formulaire d'inscription.

## 8. FORMATIONS E-LEARNING

JD Développement accorde au Client une licence d'utilisation non exclusive, inaccessibles et non transférable de ses contenus de formation à distance, ci-après, les « Séquences ».

L'ensemble des Séquences seront mis à la disposition du Client dans un portail e-learning après la formation de la Convention ou au plus tard huit jours à l'issue de la formation. L'accès aux Séquences est géré par les plateformes e-learning de JD Développement. Un identifiant et un mot de passe sont communiqués au Client pour chacun des apprenants sur la base des informations fournies par le Client (nom, prénom, mail). L'identifiant et le mot de passe sont confidentiels, personnels, inaccessibles et intransmissibles.

Le Client est responsable de la gestion et de la conservation des identifiants et mots de passe. En conséquence, il appartient au Client de mettre en œuvre toutes mesures de précaution nécessaires à leur protection et à leur conservation. Le Client est responsable des conséquences de leur utilisation.

JD Développement ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable de toute utilisation frauduleuse de l'identifiant et du mot de passe du Client.

Le Client s'engage à informer JD Développement de toute utilisation frauduleuse de l'identifiant et du mot de passe dès qu'il en a connaissance.

Le Client disposera d'un délai communiqué par JD Développement pour consommer les licences d'utilisation des Séquences. Passé ce délai, la(les) licence(s) d'utilisation consentie(s) cessera(ont) immédiatement.

L'hébergement des Séquences sur les plateformes du Client et/ou la création de contenus digitaux sur mesure font l'objet de dispositions spécifiques à négocier entre les parties.

## 9. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Dans le cadre du respect des droits de propriété intellectuelle attachés aux supports remis ou imprimables ou de toutes autres ressources pédagogiques mis à la seule disposition des participants des formations, le Client s'interdit de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel non participants aux formations JD Développement ou à des tiers, lesdits supports et ressources pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, vidéo, orale...) sans l'autorisation expresse, préalable et écrite de JD Développement ou de ses ayants droit.

## 10. CONFIDENTIALITE

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelle que nature qu'ils soient, économiques, techniques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou à l'occasion des échanges intervenus. JD Développement s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que ses sociétés affiliées, partenaires ou fournisseurs, les informations transmises par le Client, y compris les informations concernant les Utilisateurs et/ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat.

Le Client autorise expressément JD DEVELOPPEMENT à **mentionner son nom, son logo** à titre de références dans l'ensemble de ses documents commerciaux.

## 11. PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les données personnelles des participants sont utilisées dans le cadre strict de l'inscription, de l'exécution et du suivi de sa formation par JD Développement en charge du traitement. Ces données sont nécessaires à l'exécution de la formation en application de l'article L 6353-9 du Code du travail, y compris l'accès à la plateforme e-learning. Elles sont conservées pour la durée légale de prescription des contrôles administratif et financier applicables aux actions de formation. En application de la réglementation sur la protection des données à caractère personnel, le participant bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de limitation du traitement ainsi qu'un droit d'opposition et de portabilité de ses données si cela est applicable, qui peut être exercé en s'adressant à JD Développement, Agropole (47340) Estillac. Le participant bénéficie également du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle si nécessaire. En tant que responsable de traitement du fichier de son personnel, le Client s'engage à informer chaque participant que des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées par JD Développement aux fins de réalisation et de suivi de la formation dans les conditions définies ci-avant. JD Développement s'engage à effacer à l'issue des exercices, toute image qui aurait été prise par tout moyen vidéo lors de travaux pratiques ou de simulations. La charte JD Développement sur la protection des données personnelles est disponible sur le site [www.jd-developpement.fr](http://www.jd-developpement.fr).

## 12. ATTRIBUTION DE COMPETENCES - ELECTION DE DOMICILE

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la COMPETENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AGEN quel que soit le siège ou la résidence du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

Cette clause attributive de compétences ne s'appliquera pas au cas de litige avec un Client non professionnel ou non commerçant pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront. La présente clause est stipulée dans l'intérêt de la société JD DEVELOPPEMENT qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

Les Conditions Générales et tous les rapports entre JD DEVELOPPEMENT et ses Clients, relèvent de la loi française.

L'élection de domicile est faite par JD DEVELOPPEMENT à son siège social à Agropole – 47310 ESTILLAC.

Mis à jour le 31 mars 2020

**Josiane DELRIEU, Gérante**